

Le Collège National des Cardiologues des Hôpitaux s'efforce tout au long de l'année de partager avec vous les nouveautés en cardiologie.

Message du Président



Chers amis,

L'actualité de ce début de mois d'avril met notre spécialité et la prévention au premier plan. Le 1er avril, la commission des affaires sociales a adopté à l'unanimité la proposition de loi de Yannick NEUDER visant à renforcer le dépistage des maladies cardio-neuro-vasculaires. Ce texte fait écho au plan cœur européen et à l'engagement de la SFC. Nous suivrons avec la plus grande attention l'examen de ce texte qui débutera le 7 avril, dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

L'actualité c'est aussi 2 informations qui impacteront notre quotidien : La publication par la Cour des comptes d'un texte concernant la réorganisation du maillage de l'offre de soins hospitaliers, et ce signalement par l'ANSM d'un risque de tension des spécialités à base de Diltiazem LP 200 mg et 300 mg.

Bonne lecture

Amicalement,

Dr Jérôme TAIEB

Président du CNCH

Adoption du texte de prévention cardiovasculaire de Yannick NEUDER

Alors qu'un infarctus ou un AVC survient toutes les deux minutes dans notre pays, ce texte de l'ancien ministre de la santé Yannick NEUDER apporte des réponses concrètes. Parmi les mesures phares, l'évaluation systématique du risque cardio-gynécologique chez la femme, le dépistage de l'hypercholestérolémie familiale proposé dès l'âge de 6 ans, ou encore l'habilitation des pharmaciens et kinésithérapeutes à mesurer la pression artérielle.

[Voir le document](#)

La cour des comptes propose de réorganiser le maillage hospitalier

Nous décryptons pour vous ce document qui analyse l'organisation, la densité et les enjeux du maillage territorial des soins hospitaliers en France, et mets l'accent sur l'accessibilité, la proximité et la nécessité d'une meilleure coordination.

[Voir le document](#)

Réorganisation du maillage hospitalier en France

L'accessibilité aux soins hospitaliers reste une préoccupation majeure, nécessitant une meilleure organisation territoriale pour répondre aux besoins croissants et aux contraintes financières. La France compte environ 2 500 sites hospitaliers en métropole, avec un maillage dense. Entre 2015 et 2024, le nombre de sites a diminué de 4 %, principalement dans le secteur public (-21 sites). La majorité des patients (75 %) sont hospitalisés à moins de 43 km de leur domicile, avec un délai moyen de 48 minutes en voiture. La répartition territoriale reste dense, mais des disparités existent selon les régions et la densité de population.

En Europe, 83,2 % de la population vit à moins de 15 minutes en voiture d'un centre hospitalier (CH). Toutefois, ces données restent fortement contrastées d'un pays à l'autre et au sein même de chaque pays, suivant la densité de population des régions considérées. En France, 90,4 % de la population a accès à un hôpital en moins de 15 minutes en voiture (75 % pour les zones rurales) tandis que les Pays-Bas, la Belgique et l'Allemagne présentent des taux plus élevés avec, respectivement 96,4 %, 95,7 % et 93,9 %, mais seulement 66,7% en Suède.

En cardiologie, le temps de trajet estimés à partir de l'API Itinéraires de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour 75 % des séjours de cardiologie hors interventionnel est de 37 minutes avec un temps maximum en voiture de 47 minutes et pour les séjours interventionnels, il est respectivement de 20 mn avec un maximum de 50 mn.

L'offre hospitalière est en difficulté et insuffisamment adaptée à l'évolution des besoins et une situation financière des hôpitaux publics dégradée, avec un déficit de 2,4 Md€ en 2023, en forte augmentation.

La cour constate que la proximité de l'offre de soins hospitaliers constitue l'un des facteurs de l'égalité d'accès aux soins. Toutefois, l'évolution démographique des professions médicales et le contexte financier constitue une contrainte qui pèse fortement sur l'organisation de l'offre de soins hospitaliers. La capacité de recrutement médical est limitée, notamment dans les régions éloignées, aggravant la situation. En outre, le vieillissement et la hausse des maladies chroniques augmentent la demande en soins hospitaliers. La population atteinte de maladies chroniques a augmenté de 7 % entre 2015 et 2023, avec 25 millions de patients en 2023.

[Lire la suite](#)

Tensions pharmacologiques

Les risques de tensions, voire d'arrêts de commercialisation, pour de nombreuses spécialités à base de Diltiazem LP 200 mg et 300 mg. Le principal site de fabrication étant actuellement à l'arrêt, plusieurs laboratoires (Arrow, Teva, Viatrix, Biogaran) sont malheureusement concernés. Concernant les dosages 60 mg, LP 90 mg et LP 120 mg, pas de déclaration d'arrêt de commercialisation ni de situation de tension à ce stade.

Les recommandations ANSM et CNP sont les suivantes :

- Ne pas initier de traitement par Diltiazem LP 200 mg et LP 300 mg.
- Privilégier des alternatives, notamment les dihydropyridines (amlodipine, félodipine, lercanidipine, nicardipine, nifédipine, nitrendipine), vérapamil .

LE RENDEZ-VOUS A NE PAS MANQUER !

[PRÉ PROGRAMME](#)



[INSCRIPTION](#)

Les Réunions Régionales du CNCH

17 Mardi 22 septembre 2026 - **PARIS** > Inscription : <https://fr.surveymonkey.com/r/DDXCTLK>

17 Samedi 26 septembre 2026 - **AIX-EN-PROVENCE** > Inscription : <https://fr.surveymonkey.com/r/N5VKGTT>

17 Mai 2027 - **HAGUENAU**

17 2028 - **LA BAULE**

Retrouvez [l'ensemble des évènements](#) disponibles sur notre site internet et inscrivez-vous !
Webinars, Podcasts ...

[Evènements](#) [Replays](#) [Cardio H](#) [Podcasts](#)